

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID: 074-217400852-20230601-ARD2023054-AR

COMMUNE de LES CONTAMINES -MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

OBJET: Autorisation d'ouverture du lac de baignade du Parc de loisirs. ARD2023-054

Le Maire des Contamines-Montjoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-23,

VU l'arrêté 2008-11 du 7 mars 2008 portant réglementation sur le Parc de loisirs du Pontet,

VU la demande de L'EPIC les Contamines Tourisme, en la personne de son Directeur M. Guy Magand,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le lac de baignade du Pontet est ouvert au public à compter du samedi premier juillet 2023.

Article 2: La baignade sera surveillée tous les jours du samedi premier juillet 2023 au dimanche 03 septembre 2023 inclus, de 11h00 à 18h00.

La période de surveillance est matérialisée par la présence d'un pavillon hissé au mât du poste de secours.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'accès au lac de baignade pourra être fermé. Le pavillon de règlementation sera par conséquent retiré et la baignade qui ne sera alors plus surveillée se fera aux risques et périls des usagers.

<u>Article 3</u>: L'accès au lac de baignade est régi par l'arrêté municipal du 7 mars 2008 portant réglementation sur le Parc de loisirs du Pontet.

<u>Article 4</u> : Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours est annexé au présent arrêté.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St- Gervais-les-bains,
- Monsieur le Chef du Centre de Première Intervention des Contamines-Montjoie,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police municipale,
- Monsieur le Responsable du Parc de Loisirs,
- Monsieur le Directeur de l'EPIC CONTAMINES-TOURISME,
- Madame la Directrice des Services techniques,

Et affichée à la porte de la Mairie.

Fait aux Contamines-Montjoie, Le 01 juin 2023

Acte certifié exécutoire le Télétransmis en Sous-Préfecture le Publié le

